



Parc national des Cévennes : une économie au service des habitants, un territoire attractif

Territoire de moyenne montagne, le parc national des Cévennes s'étend sur la Lozère, le Gard et une petite partie de l'Ardèche. La partie gardoise, marquée par l'influence d'Alès, présente des caractéristiques plus urbaines que le reste du territoire. L'économie locale repose tout au long de l'année sur les besoins des habitants, auxquels s'ajoutent ceux des touristes pendant la période estivale. Elle s'appuie sur un tissu de petites structures, d'artisans et de commerçants. Le tourisme occupe une place importante dans l'emploi, et l'offre d'hébergement repose principalement sur les nombreuses résidences secondaires et les campings. Grâce à un bon maillage territorial, le parc national est bien doté en équipements courants. Il attire chaque année de nouveaux habitants, qui viennent souvent de zones limitrophes et impulsent un nouvel élan démographique. Les seniors sont les plus nombreux à s'y installer, en particulier dans la partie gardoise.

Stéphane Nourry, Séverine Pujol (Insee)

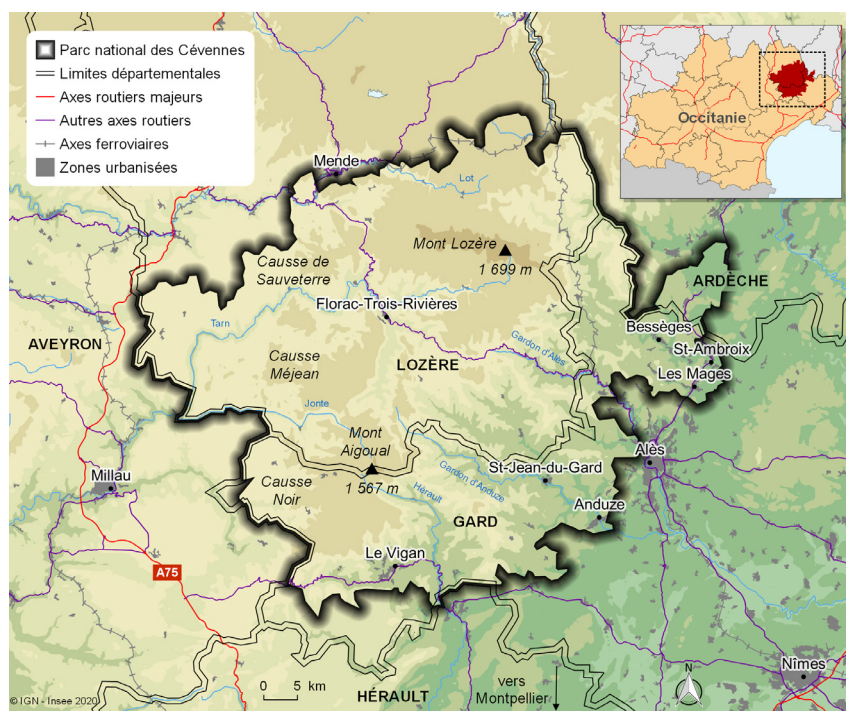
Le parc national des Cévennes (*figure 1*) est l'un des huit parcs nationaux métropolitains, le plus étendu et le seul situé dans le Massif central. C'est un territoire rural de moyenne montagne à l'intersection de trois départements : la Lozère, le Gard et, pour une toute petite partie, l'Ardèche. Il couvre deux massifs (Monts Lozère et Aigoual), des parties des Causses (Méjean et Sauveterre), les contreforts cévenols ainsi qu'une partie du piémont.

Il est le seul parc national à être peuplé de manière permanente et significative dans son cœur (*définitions*), ce qui engendre des activités économiques tout au long de l'année. Sa population s'élève à 71 290 habitants au 1^{er} janvier 2017.

Alors que la majeure partie du parc, et de son cœur en particulier, est située en Lozère, la population est fortement concentrée dans le Gard, sous l'influence d'Alès : six communes de son agglomération rassemblent à elles seules près de 12 000 habitants du parc national. C'est une particularité forte qui lui donne parfois des caractéristiques habituellement rencontrées dans les territoires urbains (*encadré*).

1 Les Cévennes, entre massifs, causses et contreforts escarpés

Parc national des Cévennes (aire d'adhésion)



Source : IGN - Insee

Le parc national des Cévennes a été créé en 1970, à une période où ce territoire enregistrait un recul démographique important, comme bon nombre de territoires ruraux à cette époque. Depuis, la baisse de population a progressivement ralenti et le territoire a même gagné des habitants dans les années 2000.

Une économie tournée vers le marché local

Les activités destinées à satisfaire les besoins de la population résidente, qu'elle soit permanente ou touristique, sont au cœur de l'économie du parc national des Cévennes. En 2016, plus des trois quarts des emplois relèvent de ces activités dites présentes et cette prédominance n'a fait que progresser au fil des années. Les secteurs de l'hébergement médico-social et de l'action sociale (16 % des emplois), ainsi que l'administration publique et le commerce sont les principaux employeurs.

L'économie du parc national des Cévennes est dynamique. Depuis plusieurs décennies, l'emploi n'a cessé d'augmenter. Comme ailleurs, le secteur tertiaire (administrations, services, commerces...) est le moteur de cette croissance. Il compense largement les pertes d'emplois dans les autres secteurs, notamment l'industrie et l'agriculture. Malgré cette tertiarisation de l'économie, l'agriculture conserve un poids important dans le paysage économique du parc, surtout dans la partie lozérienne, où 16 % des emplois relèvent du secteur agricole (contre 4 % en moyenne en Occitanie). Les exploitations des Causses et du Mont Lozère sont plutôt spécialisées dans l'élevage de brebis laitières ou de bovins viande. Elles sont souvent intégrées dans des filières de transformation agroalimentaire dont la production est destinée au marché national, voire international. La partie gardoise est moins tournée vers l'agriculture (6 % des emplois) et les exploitations, de plus petite taille sur les contreforts escarpés des Cévennes, pratiquent davantage une polyculture tournée vers le marché local.

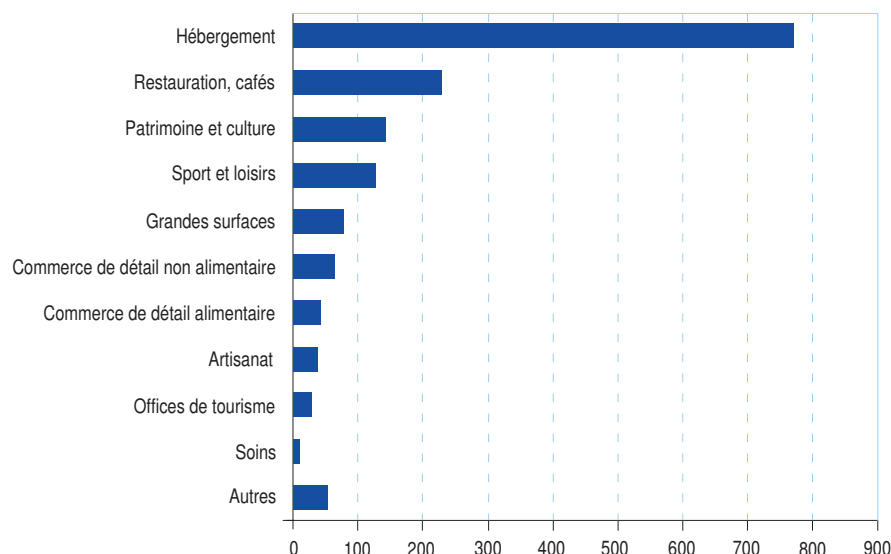
Le tissu productif est surtout composé de petites entreprises. Les trois quarts d'entre elles n'ont aucun salarié et rares sont les établissements qui en comptent plus de dix. Les non-salariés sont donc relativement nombreux : en 2016, ils occupent près de trois emplois sur dix. Les créations de nouveaux établissements sont fréquentes et à l'image de ce tissu économique : 45 % des créations enregistrées en 2017 sont des micro-entreprises.

Une forte emprise touristique

Le tourisme constitue un enjeu majeur pour le parc national des Cévennes : il soutient l'économie locale mais permet aussi de sensibiliser le public aux préoccupations environnementales portées par le parc. Il génère près de 1 600 emplois en moyenne par mois, ce qui représente 9 % de l'emploi total (soit autant que l'agriculture). L'hébergement

2 L'hébergement concentre plus de la moitié des emplois touristiques

Nombre mensuel moyen d'emplois touristiques dans le parc national des Cévennes selon le secteur d'activité en 2015



Source : Insee, DADS 2015 fichier poste au lieu de travail ; ACOSS 2015

arrive en tête des secteurs touristiques employeurs (figure 2), avec plus de la moitié de ces emplois. Viennent ensuite la restauration (15 % des emplois touristiques) et les activités culturelles (9 %).

Sans surprise, l'emploi touristique est très marqué par une saisonnalité estivale, avec trois fois plus d'emplois au cours du mois d'août qu'en janvier. Néanmoins, à d'autres périodes de l'année, notamment au printemps ou en septembre, la présence touristique peut également générer une hausse de l'activité économique, sans pour autant créer des embauches supplémentaires.

Le parc national des Cévennes offre une grande capacité d'hébergement touristique, répartie sur l'ensemble du territoire. Celle-ci s'appuie d'abord sur les nombreuses résidences secondaires qui représentent plus des trois quarts des lits touristiques, et sur les campings (20 % de la capacité d'hébergement). L'offre hôtelière demeure quant à elle très restreinte.

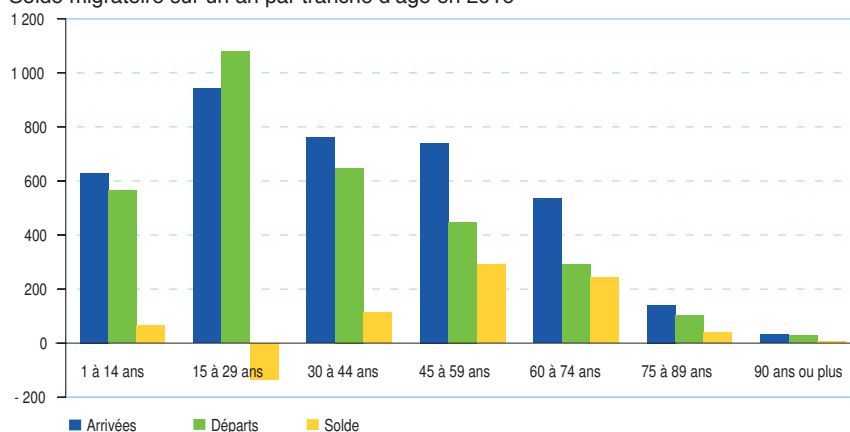
Un territoire attractif

Attractif pour les touristes, le parc national des Cévennes l'est aussi pour les nouvelles populations qui choisissent de s'y installer chaque année. Les personnes qui arrivent sur le territoire du parc sont plus nombreuses que celles qui en partent. Ainsi, en 2016, le territoire gagne 620 habitants dans ses échanges avec le reste de la France et ce sont surtout des échanges de proximité.

Les habitants qui quittent le parc s'installent pour 40 % d'entre eux dans le reste du Gard, notamment dans l'agglomération d'Alès. Il s'agit pour beaucoup d'actifs, qu'ils aient un emploi ou non. Les jeunes qui partent pour poursuivre leurs études vont plutôt à Montpellier. Le reste de la Lozère attire également des habitants du parc (9 % des partants). En sens inverse, plus de la moitié des arrivants habitaient déjà en Occitanie (principalement le Gard, l'Hérault et la Lozère) et un sur dix viennent des Bouches-du-Rhône ou

3 Le parc national des Cévennes perd de jeunes adultes

Solde migratoire sur un an par tranche d'âge en 2016



Source : Insee, recensement de la population 2016

de l'Ardèche. Les nouveaux habitants s'installent surtout dans la partie gardoise du parc.

Le territoire gagne des personnes de tous âges, excepté entre 15 et 24 ans. Les départs de jeunes, beaucoup plus nombreux que les arrivées (figure 3), sont caractéristiques des territoires dépourvus de pôle d'études supérieures. Des jeunes actifs viennent s'installer dans le parc national : un nouvel arrivant sur dix a entre 25 et 29 ans, mais du fait de nombreux départs à ces âges, le solde migratoire est à peine positif pour cette catégorie.

Au jeu des échanges, le territoire gagne de nombreux retraités, plutôt de jeunes retraités. Néanmoins, la population résidente étant déjà âgée, les nouveaux arrivants, un peu plus jeunes en moyenne, contribuent à limiter le vieillissement de la population.

Malgré cette attractivité, la population du parc national baisse depuis 2011. Comme partout, l'excédent migratoire diminue et, même s'il reste positif, il ne suffit plus à combler le déficit naturel qui caractérise le parc depuis de nombreuses décennies.

Une population vieillissante

En 2016, la moitié des habitants du parc national ont au moins 51 ans, alors que cet âge médian n'est que de 43 ans en Occitanie. Les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent 28 % de la population, contre 22 % dans l'ensemble de la région. La partie gardoise, plus âgée, en accueille 29 % contre 26 % dans la partie lozérienne (figure 4).

Le vieillissement de la population s'accroît : en 2016, pour 100 jeunes de moins de 25 ans, on compte 128 personnes d'au moins 65 ans, contre 103 en 1999.

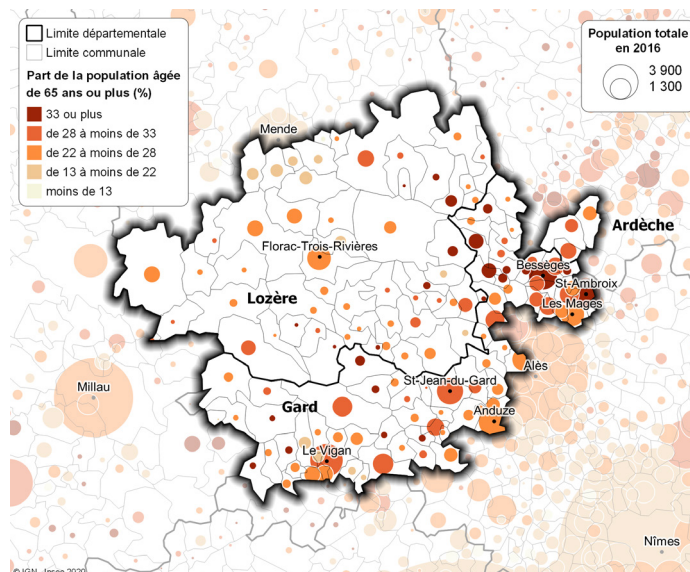
En conséquence de ce vieillissement, au cours de la dernière décennie, le nombre de couples avec enfants diminue au profit des couples sans enfants ou des personnes seules. Ces dernières sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses : 18 % des habitants du parc vivent seuls en 2016. Il s'agit souvent de personnes âgées : 47 % des personnes seules ont au moins 65 ans, contre 38 % en moyenne en Occitanie. Comme ailleurs, les seniors ont tendance à rester à domicile, souvent seuls, y compris aux âges avancés. Ainsi, parmi les habitants de 80 ans ou plus, deux sur cinq vivent seuls. Cette population, plus sujette à une perte d'autonomie, engendre des besoins en services de santé et en aides à domicile.

Une précarité réelle à l'est

Les revenus des ménages sont relativement faibles dans le parc national des Cévennes. En 2015, la moitié des habitants font partie d'un ménage disposant d'un revenu annuel disponible (définitions) de moins de 17 386 euros par unité de consommation (UC), ce qui représente 1 448 euros par mois pour une personne seule ou 2 608 euros pour un couple avec un

4 Une population plus âgée dans la partie gardoise du parc national des Cévennes

Part de la population des 65 ans ou plus dans l'ensemble de la population



jeune enfant. En Occitanie, ce revenu annuel disponible médian est nettement plus élevé (19 672 euros par UC).

Avant redistribution, il existe de fortes inégalités de revenus entre les habitants. Ainsi, une personne faisant partie des 10 % les plus riches déclare un revenu fiscal au moins 7 fois supérieur à celui d'une personne faisant partie des 10 % les plus modestes. Ces disparités sont toutefois atténuées par l'impôt et les prestations sociales, le rapport entre les deux niveaux de revenus passant ainsi de 7,0 à 3,4 après redistribution.

Les revenus d'activité contribuent pour seulement 46 % au revenu disponible des ménages, à peine plus que les pensions de retraites (42 %).

En lien avec le niveau et la structure des revenus, la pauvreté est très présente sur le territoire du parc : en 2015, 24 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (définitions), contre 17 % au niveau régional. Toutes les catégories de ménages sont touchées, mais la pauvreté concerne particulièrement les familles monoparentales : près de la moitié d'entre elles sont pauvres.

Le chômage est élevé et touche 19 % des actifs âgés de 15 à 64 ans sur l'ensemble du parc (15 % en moyenne en Occitanie). Mais l'écart est important entre la partie lozérienne et la partie gardoise, à l'image des caractéristiques de chacun de ces deux départements. En effet, la Lozère est l'un des départements français les moins touchés par le chômage, à l'opposé du Gard (encadré). Le chômage concerne particulièrement les jeunes et contribue à leur fragilité sociale. Plus du tiers des 18-24 ans ne sont ni en emploi, ni étudiants.

Toutefois, cette précarité prend des visages différents d'une partie à l'autre du territoire. Ainsi, dans la partie gardoise, elle est liée aux difficultés économiques anciennes de l'agglomération d'Alès alors que dans la partie lozérienne, elle reflète davantage la ruralité du territoire.

Un territoire bien doté en équipements de proximité

Le parc national des Cévennes dispose d'un bon niveau d'équipement, eu égard à sa population. Celle-ci a facilement accès aux équipements et services les plus courants (métiers du bâtiment, restauration, infirmiers, commerces essentiels...) grâce à la trentaine de communes qui remplissent la fonction de pôles de services de proximité.

Six d'entre elles offrent même des équipements plus structurants pour le fonctionnement du territoire, tels qu'un supermarché, un laboratoire d'analyses médicales ou une gendarmerie. Le parc est également bien doté en équipements sportifs et de loisirs (piscines, salles de sport...) ainsi qu'en établissements d'enseignement (écoles, collèges). Quelques communes disposent même d'équipements qualifiés de niveau supérieur, comme des hypermarchés ou des établissements d'hébergement pour adultes handicapés ou personnes âgées. Néanmoins, de nombreux services, pourtant essentiels, sont absents du territoire, comme certaines spécialités médicales (pédiatrie, ophtalmologie, cardiologie...). Pour y avoir accès, les habitants doivent se rendre dans les villes plus importantes qui se situent à l'extérieur du parc telles que Millau, Mende ou Alès, même si les deux dernières sont très proches des limites du parc.

Malgré la présence de ces équipements, une partie de la population reste éloignée de nombreux équipements ou de services, les temps de trajet pouvant être longs en raison des caractéristiques géographiques. Ainsi, 42 % des habitants mettent en moyenne plus de 30 minutes pour accéder à un équipement de la gamme supérieure, contre 4 % sur l'ensemble de l'Occitanie. ■

Un parc à deux visages

Le parc national des Cévennes est essentiellement rural dans sa partie lozérienne, où Florac-Trois-Rivières est la seule commune de plus de 2 000 habitants, mais beaucoup plus périurbain, voire urbain, dans sa partie gardoise. Celle-ci concentre 70 % de la population sur 35 % du territoire. En dehors du Vigan, la partie gardoise se situe en grande partie dans la zone d'attraction de l'agglomération d'Alès (95 000 habitants), ce qui explique certaines caractéristiques du parc.

Fragilité sociale dans la partie gardoise

La partie gardoise se caractérise par une fragilité sociale plus marquée. La part d'habitants pauvres (*définitions*) est élevée (25 % contre 21 % dans la partie lozérienne) et le chômage y est nettement plus présent (22 % des actifs contre 12 %). La précarité touche particulièrement les jeunes : 43 % des actifs de 15-24 ans se déclarent au chômage. Les revenus sont plus souvent constitués de prestations sociales et de pensions de retraite. La population y est en effet plus âgée, avec un âge médian de 52 ans, soit 2 ans de plus que dans la partie lozérienne.

Une partie lozérienne plus rurale

La partie lozérienne est plus dynamique d'un point de vue économique. Depuis 2011, l'emploi continue d'y progresser alors qu'il recule dans la partie gardoise. L'économie y est plus diversifiée, avec davantage d'industrie (agroalimentaire notamment) et d'agriculture. Les actifs y sont aussi plus souvent en emploi : 66 % des 15-64 ans travaillent, contre 53 % dans la partie gardoise. Les revenus s'en ressentent : plus élevés dans la partie lozérienne, il s'agit plus souvent de revenus d'activités. La partie lozérienne est aussi plus touristique. En témoigne la répartition des logements, dont la moitié sont des résidences secondaires, contre un peu plus d'un quart dans la partie gardoise.

5 Le parc national des Cévennes en quelques chiffres

Données 2016, sauf mentions contraires

	Parc national des Cévennes	...dont partie gardoise	...dont partie lozérienne
Population au 1 ^{er} janvier 2017	71 290	50 105	18 787
Part des 65 ans ou plus dans la population (%)	28	29	26
Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements (%)	35	29	49
Revenu annuel disponible médian par unité de consommation en 2015 (euros)	17 386	16 969	18 420
Taux d'emploi des 15-64 ans (%)	57	53	66
Poids du secteur tertiaire dans l'emploi (%)	74	78	65
Poids du secteur agricole dans l'emploi (%)	9	6	16
Niveau de chômage des 15-64 ans (%)	19	22	12

Sources : DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) - Insee, recensements de la population

Définitions

Le **parc national des Cévennes** a été créé en 1970. Il se compose d'un cœur à la réglementation stricte de protection de la nature et d'une aire d'adhésion où les communes sont partenaires du développement durable du parc et peuvent adhérer librement à sa charte. Au 1^{er} janvier 2020, cet ensemble, périmètre de l'étude, regroupe 131 communes sur 3 750 km².

Le **revenu fiscal** correspond aux ressources mentionnées sur la déclaration des revenus.

Le **revenu disponible** correspond au revenu déclaré auquel sont intégrées les prestations sociales et soustraits les impôts directs.

La notion de **revenu par unité de consommation (UC)** permet de tenir compte de la composition des ménages et de comparer ainsi les revenus des ménages entre eux et entre différents territoires, indépendamment des différences de structure des ménages qui y habitent. La pondération suivante est retenue :

- 1 UC pour le premier adulte ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Ainsi, un revenu de 1 000 euros par mois pour une personne vivant seule (1 UC) correspond à un revenu de 1 800 euros pour un couple avec un jeune enfant (1,8 UC).

Le **seuil de pauvreté** est défini par rapport au niveau de vie (revenu disponible par UC) médian. Il est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 015 euros en 2015 pour une personne seule.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline JAMET

Rédactrice en chef :
Michèle EVEN

Mise en page et impression :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)
ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- « Le Parc national des Cévennes, un territoire devenu attractif » – *Chiffres - Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon* n° 3, juin 2010
- « Le Parc national des Cévennes : regain démographique pour un territoire ouvert sur l'économie environnante », *Synthèse - Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon* n° 6, juillet 2009

